

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

Votants : 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique  
AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian  
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc  
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri  
CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues  
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

### Délibération N° DE 134-2022

**Objet : Travaux d'aménagement de trois rues du centre-ville de Douarnenez**  
**Demande de DETR 2023**

### Rapporteur : Christian GRIJOL

Douarnenez Communauté souhaite mener une réflexion globale sur le quartier du centre-ville de Douarnenez, interface ville/port, permettant de déboucher sur des aménagements cohérents et pensés dans leur ensemble.

En s'inspirant des aménagements existants dans le quartier, des rues existantes, des aménagements du port du Rosmeur et des Halles, il sera proposé des principes d'aménagements permettant de mettre en valeur les rues et venelles au riche patrimoine historique.

À l'issue de l'établissement du plan global d'aménagement, les travaux seront engagés sur les rues du Couëdic, la rue Hervé Julien, la rue Marcel Le Bihan et la venelle Madézo.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 510 919 € HT.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 3 de l'appel à projet « Petites Villes de Demain » et a pour objectifs de :

- Maintenir vivantes les différentes identités qui composent les quartiers de Douarnenez et conforter « l'âme » des centralités par des aménagements qualitatifs et cohérents avec le contexte paysager et urbain
- Réinvestir les interfaces ville-port pour recréer un dialogue entre la ville et le port. Réaménager les abords des sites portuaires pour mettre en valeur l'environnement patrimonial exceptionnel.

Pour mener à bien ce chantier, en accord avec l'architecte des bâtiments de France, Douarnenez Communauté a recruté un groupement de maîtrise d'œuvre composé d'un paysagiste-concepteur,

d'une architecte du patrimoine et d'un bureau d'études. Les études de maîtrise d'œuvre ont permis de définir des typologies d'aménagements par rues et ainsi déposer un permis d'aménager sur les trois rues du Couëdic, Hervé Julien, Marcel Le Bihan et la venelle Madézo.

Le dossier de consultation des entreprises est en cours d'établissement. La consultation sera lancée au mois de décembre 2022 pour des travaux prévus au mois de mars 2023.

Il est proposé que Douarnenez Communauté sollicite pour cette opération une subvention DETR 2023 auprès de l'État au titre de la thématique suivante :

- Priorité 1 : Travaux d'aménagement de centre-bourg

Le plan de financement serait alors le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Étude Globale d'aménagement :	13 300 € HT	DSIL 2022	29 %	150 000 € HT
Maîtrise d'œuvre :	33 880 € HT	DETR 2023	50 %	255 450 € HT
Travaux :	463 739 € HT	Dz Communauté	21 %	105 469 € HT
<b>Total</b>	<b>510 919 € HT</b>			<b>510 919 € HT</b>

**Vu l'avis favorable de la commission finances du 1<sup>er</sup> décembre 2022,**

**Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 5 décembre 2022,**

**Il est proposé**

- **D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2023 pour cette opération.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 15 décembre 2022.**

**Le 2<sup>ème</sup> vice-président, en l'absence du président et de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,  
Christian GRIJOL**

